

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2021 à 18 heures

Date de la convocation : 21/09/2021
Nombre de Conseillers : 9
en exercice : 9
en présence : 6
en absences excusées avec pouvoir : 3
votants : 9

Le jeudi 30 septembre 2021 à 18 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : SAUTY Eric, FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, PAILLARD Gérald, HANNOYER Marc

Etaient excusés : POINSOT Armand, POINSOT Monique, PAILLARD Véronique

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

I- Modifications d'ordre du jour :

- M. Deroye souhaite acheter la place à dépôt de 75 m², située à la Croix Lichard, qui lui permettrait d'accéder plus facilement à sa peupleraie. Les frais de géomètre et de notaire étant à sa charge.
- Le Conseil municipal donne son accord pour cette vente (6 voix pour et 3 contre).
- L'école maternelle d'Arnay le Duc demande aux communes une participation de 12 € par enfant pour l'organisation d'un arbre de Noël. Un seul enfant est concerné pour Maligny.
- Le Conseil municipal donne son accord.

II- Délibération sur le tarif de la location de la salle des fêtes

Actuellement, le prix de location d'une journée s'élève à 70 € et à 140 € pour un week-end, vaisselle comprise, auquel est ajouté ensuite le coût de l'électricité consommée.

Sur les années 2017, 2018 et 2019, le prix de l'énergie a été en moyenne annuelle de 25 € par journée, soit 50 € par week-end.

Pour plus de clarté dans la facturation, il y a un intérêt à proposer un prix forfaitaire, électricité comprise. D'autant qu'un nouveau mode de règlement par carte bancaire sur internet est en préparation pour 2022.

- Après avoir débattu sur les avantages et les inconvénients d'une augmentation ou non du tarif de la location de la salle des fêtes, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, sans augmenter le tarif de base actuel, sur les nouveaux prix forfaitaires de location soit 95 € la journée et 190 € le week-end, avec une révision annuelle éventuelle. Ces nouveaux tarifs seront applicables au 01/01/2022.

III- Délibération sur le tarif des places à dépôt

Un inventaire physique des places à dépôt, avec métrage, a été effectué en juin et en a confirmé la bonne gestion. Il en résulte trois fourchettes de prix de location annuelle :

A / de 0 à 75 m² : 20 €

B / de 75 à 150 m² : 40 €

C / de 150 m² et plus : 60 €.

Un courrier a été adressé à certains locataires pour savoir s'ils maintiennent ou abandonnent leurs places actuelles.

- Le Conseil municipal donne son accord pour cette tarification.

IV- Décision sur le parc à sangliers

M. Segaut souhaite poursuivre l'exploitation de son parc à sangliers au travers d'un bail établi au nom de son entreprise par la mairie.

- Le Conseil municipal ne s'y oppose pas mais, par souci d'équité, souhaite que cette parcelle communale soit aussi ouverte à des candidatures éventuelles. Une information sera affichée dans ce sens sur le panneau municipal, pendant un mois, au terme duquel, une décision sera prise.

V- Décision de la commission « bois » et affouages

Suite à la demande des membres du Conseil municipal relative à la nature exacte d'une inscription à l'état d'assiette, les membres de la commission « bois » ont rencontré les personnes de l'ONF chargées de la

gestion de la forêt. Les parcelles N13 et N14 ne feront pas l'objet d'une coupe rase mais seront aménagées en conservant la biodiversité.

Cette année, la parcelle 25 sera mise en affouage. L'ONF estime la quantité de bois à 160 stères, têtes de chênes comprises.

Une note d'information sera distribuée aux habitants pour mettre à jour la liste des affouagistes 2021/2022 avec réponse avant le vendredi 15 octobre 2021. Le marquage aura lieu le 18 octobre et la réunion de tirage au sort, le lundi 25 octobre 2021.

VI- Aménagement du parvis du lavoir

Les travaux importants effectués par M. Lorient pour refaire un agencement correct de toutes les canalisations d'eaux pluviales qui arrivaient sur le parvis du lavoir, ont mis en évidence d'autres travaux à faire : curage de la fontaine, étanchéité des auges à consolider, captation de la source qui débouche dans le pré de M. Poinot ...

Ces travaux, ainsi que la finition en pavés du parvis seront inscrits dans le budget investissement 2022

VII- Décharges sauvages

La commune a subi trois dépôts sauvages successifs cette année. Des affiches d'interdiction de ces dépôts avec rappel à la loi vont être installées dans différents endroits.

VIII- Création d'une commission « communication » - site de la commune

Pour mieux faire circuler les informations communales courantes ou événementielles et donc être plus proche des habitants, la commune souhaite se doter d'un site web.

La mairie est affiliée à « Territoires numériques » qui est un opérateur public pouvant aider les communes à se doter d'outils numériques et à créer leurs sites. E. Sauty, M. Hannover et F. Faurie vont faire partie de cette commission.

IX- Reprise du commerce ambulant

La mairie n'a pas eu de retour de la part des habitants sur leurs souhaits de commerces ambulants.

Le camion Moules-frites Mojo's Trailer est sollicité pour un second passage. Et un nouveau camion pizza va être recherché.

X- Cérémonies de fin d'année

Célébration du 11 novembre : le public sera accepté en respectant les conditions sanitaires en vigueur.

La mairie est en recherche d'un ou deux porte-drapeaux.

Fêtes de fin d'année : en raison de l'incertitude sanitaire, à Noël, comme l'an passé, un colis-repas confectionné chez Camille, sera offert à nos Anciens. Et les enfants de moins de 11 ans recevront un bon-cadeau chez Joué Club.

Une information sera faite auprès des habitants pour ces 2 événements.

XI- Informations et questions diverses

- Les travaux de renforcement électrique sont repoussés jusqu'à début novembre.
- Les travaux de voirie de la ruelle de l'église et de la fontaine Saint-Pierre, la patte d'oie du Grand Nanteux et le pontage des joints des chemins de la Bassole et de Mercey sont terminés. Au chemin du Breuil, les épaulements seront effectués semaine prochaine.
- Les dossiers de demande de subventions pour les divers projets de voirie, d'amendes de police, de réhabilitation de la chapelle, prévus en 2022 ont été diligentés.
- Notre secrétaire de mairie, Elodie Lager, a donné naissance à Manelle, à qui nous souhaitons la bienvenue.
- Véronique a assisté le 28 septembre à une réunion au Centre Social sur le fonctionnement de France Service

Clôture de la séance à 20h05